



Avis de mise en concurrence pour l'affermage de terres agricoles (affermage)

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

21 octobre 2025

Objet : La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne met en concurrence des parcelles agricoles intercommunales situées sur la commune de TANLAY (89 430), Département de l'Yonne (89), lieu-dit « sous le chemin de Tanlay et Le bas de Plancey pour une durée de neuf ans, dans le cadre d'un **bail à ferme**. Les candidatures sont ouvertes aux exploitants agricoles répondant aux critères légaux du **contrôle des structures** (art. L. 331-1 et suivants du code rural).

1. Description des parcelles

Section	Numéros	Lieux-dits	Contenance	Nature	Classes
372ZE	0006	SOUS LE CHEMIN DE TANLAY	3 ha 24 a 10 ca	Terres	04
372ZR	0016J	LE BAS DE PLANCEY	2 ha 75 a 65 ca	Terres	03
372ZR	0016K	LE BAS DE PLANCEY	2 ha 75 a 65 ca	Terres	04
D'une contenance totale de 8 ha 75 a 40 ca					

2. Conditions de candidature

Public concerné :

- Exploitants agricoles **titulaires d'une autorisation d'exploiter** (art. L. 331-2 du code rural) ou dispensés de cette obligation.
- Priorité aux candidats installés dans un rayon de 15 km ou répondant à des critères locaux (ex. circuits courts, projets agroécologiques).
- **Exclusions** : Candidatures incomplètes ou ne respectant pas les articles **L. 2142-1 et R. 2143-4 du Code de la commande publique**.

Dossier à fournir :

1. **Lettre de candidature** (modèle DC1 ou équivalent) avec :
 - Coordonnées complètes du candidat (SIRET, numéro PACAGE si applicable).
 - Déclaration sur l'honneur de non-exclusion (art. L. 2142-1 du Code de la commande publique).
2. **Preuves des capacités techniques et financières** :
 - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
 - Justificatifs de chiffre d'affaires agricole (3 dernières années).
 - Projet d'exploitation détaillé (rotation des cultures, méthodes agroenvironnementales, etc.).

3. Critères de sélection

Les offres seront évaluées selon :

1. **La conformité légale** (autorisation d'exploiter, respect du contrôle des structures).
2. **La qualité de l'exploitant agricole** :
 - Exploitant agricole déjà implanté sur la commune
 - Exploitant agricole dont le siège est le plus proche
 - Respect des dispositions environnementales
3. **L'ancrage territorial** (circuits courts, vente locale, etc.).

Nota : En cas d'égalité, priorité aux candidats déjà installés sur la commune ou engagés dans une démarche de **transmission d'exploitation** (cf. art. L. 411-58 du code rural).

4. Calendrier et modalités de dépôt

- **Date limite de dépôt** : 24/11/2025 à 12h00 (cachet de la CCLTB faisant foi).
 - **Lieu de dépôt** :
 - A la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne :
Sémaphore, 2 avenue de la Gare – 89 700 TONNERRE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17.h
 - Par voie dématérialisée : contact@ccltb.fr
 - **Ouverture des plis** : 25/11/2025.
 - **Décision d'attribution** : A compter du 10/12/2025 par décision du Président, habilité pour cela par délibération n° 75-2025 du 24 septembre 2025.
-

5. Renseignements complémentaires

- **Dossier complet** (règlement de consultation, cahier des charges) disponible :
 - A la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne :
Sémaphore, 2 avenue de la Gare – 89 700 TONNERRE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17.h
 - Par voie dématérialisée : contact@ccltb.fr
 - Sur le site internet de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne : <https://www.letonnerroisenbourgogne.fr/La-CCLTB>
 - **Contact** : Assistante de direction Mme NONY – Tél. : 03.86.54.46.46 –
Mail : contact@ccltb.fr
-

6. Recours

Tout candidat évincé peut demander communication des motifs de rejet dans un délai de **2 mois** à compter de la notification (art. L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration). Un recours contentieux est possible devant le **tribunal administratif** dans un délai de **2 mois** à partir de la publication de la décision d'attribution.

Fait à TONNERRE le 21/10/2025

Le Président



Régis LHOMME

